

la prospérité du Canada. Le Parlement sera saisi de programmes d'aide destinés à réaliser cet objectif et sera prié d'en faire l'étude et d'y donner suite.

Nous pouvons nous attendre dans les années à venir à de plus hauts niveaux de l'emploi, de la production et des revenus. Les indices actuels laissent voir que les principales sources de demande ne manifesteront aucun fléchissement et qu'une autre augmentation importante des placements semble probable. Toutefois, comme nous disposerons avec moins de liberté de nos ressources matérielles, l'expansion du rendement sera en 1966 vraisemblablement un peu plus faible que les taux de croissance élevés que nous avons eus ces deux dernières années.

En fait, comme l'économie fonctionne presque à plein rendement, l'expansion de la production nationale en 1966 dépendra, dans une plus large mesure que par le passé, d'une utilisation plus judicieuse des ressources et de la main-d'œuvre disponibles.

Le gouvernement le sait fort bien, car c'est uniquement grâce à une augmentation des revenus provenant d'une économie en plein essor que ses grands projets pourront être réalisés.

Il est question à maintes reprises dans le discours du trône d'une utilisation judicieuse de nos ressources utiles. On propose la création d'un nouveau ministère, qui sera connu sous le nom de Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et d'un Conseil des sciences destiné à pousser la recherche scientifique. L'aménagement rural est aussi un autre aspect de l'utilisation appropriée de nos ressources précieuses.

Dans un domaine connexe, on trouve dans le discours du trône un passage qui révèle la détermination du gouvernement d'empêcher que la prospérité dont nous jouissons soit menacée par une hausse excessive des coûts et des prix. L'intention du gouvernement est de «maintenir la politique d'échelonnement des dépenses concernant les entreprises de construction publiques dans les régions où l'industrie du bâtiment subit une grande pression», ce qui indique clairement qu'il fera le nécessaire pour assurer la stabilité économique.

L'utilisation efficace de la main-d'œuvre est une autre exigence de l'économie en pleine croissance. A ce titre, le discours du trône lui a consacré beaucoup d'attention. Un nouveau ministère de l'État sera constitué sous le nom de ministère de la Main-d'œuvre. Il groupera la division de l'immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et différents services du ministère du Travail, comme le Service national de placement, la direction de la formation technique et professionnelle, la direction de la réadaptation ci-

vile, le service consultatif de la main-d'œuvre et autres services concernant la main-d'œuvre. Cela permettra aux politiques du gouvernement en matière de main-d'œuvre de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins sans cesse changeants de notre pays.

De nombreuses tâches pressent. La production d'un grand nombre d'industries est présentement retardée à cause d'un manque de main-d'œuvre qualifiée. On remédiera à ces pénuries, préférablement par la formation de la main-d'œuvre actuelle et, si cela ne suffit pas, par l'immigration. Il importe aussi de s'assurer que les métiers disponibles se trouveront dans les endroits où l'industrie en a besoin et au moment voulu. A cette fin, des mesures seront prises pour améliorer l'efficacité des services de placement de l'État.

Honorables sénateurs, j'aimerais aussi dire un mot d'une autre proposition faite dans le discours du trône. Elle ne manquera pas de retenir notre attention, puisqu'elle est de la plus haute importance. Je parle de l'intention du gouvernement, et je cite le discours:

... de favoriser un meilleur épanouissement des richesses humaines du Canada en aidant à l'expansion des institutions d'enseignement supérieur et en offrant aux jeunes Canadiens des chances plus grandes et plus équitables de fréquenter ces institutions.

On est porté, dans bien des milieux, à rejeter d'emblée pareille proposition sous prétexte qu'elle empiète sur les droits des provinces. L'instruction, bien entendu, relève des provinces, mais il y a longtemps que le gouvernement fédéral aide les maisons d'enseignement supérieur tout en respectant pleinement la compétence des provinces. L'aide supplémentaire envisagée dans le discours du trône sera considérable. Pour l'année scolaire 1966-1967, on s'est déjà engagé à augmenter de 150 p. 100 la subvention par tête, pour venir provisoirement en aide aux universités. L'aide sera accordée de manière à ne pas porter atteinte à la compétence des provinces.

L'assistance du gouvernement aux personnes qui veulent faire des études supérieures prendra la forme de bourses d'études et d'entretien et de prêts. L'assistance aux étudiants, dont l'initiative revient au gouvernement fédéral, a une longue histoire. Le meilleur exemple est sans doute le programme choc mis au point pour les anciens combattants après la Seconde Guerre mondiale. Il y a eu nombre d'autres programmes et nous en avons ajouté lors de la dernière législature. Nous avons adopté un programme d'allocations aux jeunes, destiné à encourager les